

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application des dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, un arrêté préfectoral du 13 mars 2024 prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la déclaration de projet d'intérêt général initiée par la communauté d'agglomération de Cambrai et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Tilloy-lez-Cambrai, en vue de l'implantation de l'entreprise Desenfans sur des parcelles classées en zone 1 AUC, dans le cadre du développement de son activité.

Le projet consiste en la construction d'un ensemble de bâtiments et la création d'espaces verts, de voiries et de places de stationnement, permettant de regrouper le siège social et la logistique de l'entreprise, sur une unité foncière de 6,79 ha, située dans le prolongement du parc d'activités économiques Actipôle et accessible par l'autoroute A2 et la route départementale RD 2643, au lieu-dit « le Grand Champ » à Tilloy-lez-Cambrai. Sa réalisation implique d'apporter des adaptations au plan local d'urbanisme pour le règlement écrit de la zone 1 AUC et l'étude relative à l'amendement Dupont.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Tilloy-lez-Cambrai, siège de l'enquête, 65 place Henri Soyez, pendant 32 jours consécutifs, du vendredi 5 avril 2024 à 9 heures au lundi 6 mai 2024 à 17 heures, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public :

les lundi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les pièces du dossier soumis à enquête publique comportent une évaluation environnementale qui a fait l'objet d'un avis de la mission régionale d'autorité environnementale rendu le 12 décembre 2023.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête :

- en version papier et sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Tilloy-lez-Cambrai, aux jours et heures d'ouverture des bureaux
- en version numérique à l'adresse du registre dématérialisé <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-desenfans> et sur le site internet des services de l'Etat dans le nord <https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l'Etat/Environnement/Information-et-participation-du-public/Urbanisme>, ainsi que sur celui de la communauté d'agglomération de Cambrai <https://www.agglo-cambrai.fr>

Par décision du 4 mars 2024 du tribunal administratif de Lille, monsieur Claude Naivin, ingénieur en urbanisme et aménagement du territoire, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique. En cas d'empêchement de monsieur Naivin, le commissaire-enquêteur désigné en tant que suppléant est madame Laurence Cartelet, urbaniste.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions du public au siège de l'enquête :

- le vendredi 5 avril 2024 de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi 12 avril 2024 de 14 heures à 17 heures,
- le samedi 20 avril 2024 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 25 avril 2024 de 9 heures à 12 heures,
- le lundi 6 mai 2024 de 14 heures à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre déposé en mairie de Tilloy-lez-Cambrai, aux jours et heures habituels d'ouverture
- par courrier adressé par voie postale en mairie à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur
- sur le registre dématérialisé par le lien <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-desenfans> ou par courriel à l'adresse projet-desenfans@mail.proxiterritoires.fr

Toutes informations relatives au projet pourront être demandées auprès de la communauté d'agglomération de Cambrai, sise 14 rue Neuve à Cambrai, en contactant monsieur Pascal Carneau, directeur général des services, ou madame Mélanie Fanton, directrice générale adjointe du pôle stratégie territoriale, par téléphone au 03.27.72.40.00 ou par messagerie à l'adresse contact@agglo-cambrai.fr, en spécifiant en objet « enquête publique – projet Desenfans ».

A l'expiration du délai d'enquête publique, le commissaire-enquêteur établira son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter ces documents déposés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, en mairie de Tilloy-lez-Cambrai, à la sous-préfecture de Cambrai ainsi qu'à la communauté d'agglomération de Cambrai. Il pourra aussi en prendre connaissance sur le site internet des services de l'Etat dans le nord, et celui de la communauté d'agglomération de Cambrai.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Cambrai se prononcera, par délibération, sur l'adoption de la déclaration de projet et réaffirmera le caractère d'intérêt général attaché au projet. La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal de Tilloy-lez-Cambrai.

Cambrai, le 14 mars 2024

Le sous-préfet de Cambrai



Fayçal Douhane